Le CESE s'est prononcé sur les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 12/10/2015

Saisine liée : LES NOUVEAUX RAPPORTS INDUSTRIE-SERVICES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Séance plénière du 13 octobre

Avis présenté par Mme Marie-José Kotlicki au nom de la section des activités économiques présidée par M. Jean-Louis Schilansky

Sous l'impulsion de la révolution numérique, l'imbrication de l'industrie et des services, qui abolit déjà les frontières entre les deux secteurs, reconfigure l'ensemble du tissu économique bien qu'elle se heurte à la conception verticale des filières.

Aujourd'hui, de plus en plus de services sont associés aux produits manufacturiers et le concept de « solutions » s'impose dans tous les domaines. Les paradigmes du système productif s'en trouvent inversés. Les facilités offertes par le numérique donnent au client un rôle inédit. Il n'est plus un simple consommateur, mais il entre dans l'usine et devient prescripteur. On passe de la production de masse à la production individualisée de masse.

Le numérique transforme ainsi profondément l'emploi et le travail, son organisation, ses qualifications.

Il pose de redoutables défis aux entreprises en transformant radicalement tous les secteurs de l'économie et en imposant de profondes mutations sur leur fonctionnement même. La mondialisation s'accélère et des acteurs comme les Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon) déclinent, à l'échelle internationale, de nouveaux modèles économiques qui viennent percuter les règles de la concurrence libre et non faussée et les professions réglementées.

Pour faire face à ces mutations, dont la rapidité dépasse celle de toutes les révolutions industrielles historiques, la France possède des atouts.

Elle se place parmi les premiers pays pour la création de start-up innovantes, mais elles restent fragiles face aux grands groupes et peinent à atteindre une taille critique qui leur permettrait d'exprimer toute leur créativité et venir enrichir le parc des entreprises, voire des ETI dont le nombre stagne, et devenir elles mêmes créatrice de biens, de modèles industriels inédits.

En effet, de nouvelles aspirations sociétales s'implantent dans la société, telles que la nécessité d'une gestion de la raréfaction des ressources naturelles ou le défi climatique. Elles traduisent un besoin « produire et consommer autrement » qui stimule la montée en puissance de l'économie circulaire et la consommation collaborative.

Il convient, désormais, de faire apparaitre de nouvelles logiques de compétitivité n'opposant pas l'industrie et les services, harmonisant les relations entre donneurs d'ordre et entreprises sous-traitantes et articulant progrès technologiques, économique et social. Le chantier de la formation tout au long de la vie, de l'élévation des qualifications, est largement ouvert.

La réussite de l'usine du futur, dans ses trois dimensions économique, sociale et sociétale, requiert, pour tous les acteurs, de penser de nouvelles relations sociales et, de la part de l'Etat, la mise en oeuvre d'une véritable stratégie qui devrait se décliner aussi aux niveaux local, régional et européen.

Pour le CESE, il s’agit de ré-industrialiser la France, car il ne peut y avoir de développement sans industrie, sur ces nouvelles bases. Cette préoccupation majeure doit mobiliser les responsables politiques, économiques et sociaux du pays.

Résultats du vote : avis adopté avec 144 votes pour, o contre et 27 abstentions sur un total de 171 votants.

Marie-José Kotlicki est inspecteur principal des impôts et secrétaire générale UGICT CGT. Elle siège au CESE à la section des activités économiques où elle représente le groupe de la CGT.

© - copyright CESE - Novembre 2026